

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-0041
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 21 octobre 2024

Date convocation : 26/09/2024

Date d'affichage : 26/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2024eko urriaren 21an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (13) : DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAPPARRART Bertrand, URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (2) : MEMBREDE Mathieu, SAINT PIERRE Marie Claire

Procuration (1) : Marie-Claire SAINT PIERRE à VALLET Christophe

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : REPRISE DE CONCESSION NON ENTRETENUE

Le Maire informe le Conseil municipal que la concession N°162 (plan 72) n'est pas entretenue. Après contact avec les ayants-droits, il s'avère que ces derniers ne sont pas en possibilité d'effectuer les travaux. Par courrier reçu en date du 4 octobre 2024, ils nous informent céder la concession N°162 à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE la reprise de la concession N°162

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 13

Nombre de procurations : 1

Nombre de suffrage exprimés : 14

POUR : 14

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 064-216403501-20241021-20240041-DE

SLOW

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à Louhossoa,
le 28 octobre 2024,
Monsieur Jean-Pierre HARRIET
Le Maire

